



Chapitre 9

Les milieux naturels

9. Les milieux naturels

Les milieux naturels concernent les écosystèmes de grande dimension qui contribuent par leurs qualités intrinsèques à l'existence de plusieurs espèces tant floristiques que fauniques. Ces grands écosystèmes jouent un rôle vital à l'égard du maintien et de la conservation de la biodiversité qui débordent largement des limites de la région. Au plan éducatif et touristique, les grands milieux naturels s'avèrent de véritables musées vivants lors de la tenue d'activités d'observation et d'interprétation. Enfin, pour la population locale, le maintien d'écosystèmes naturels contribue à la qualité de vie.

9.1 Le contexte et la problématique

9.1.1 Les milieux naturels : un patrimoine collectif

Les milieux naturels constituent une des richesses de notre patrimoine collectif et un héritage à perpétuer pour les générations futures. Les différents écosystèmes jouent un rôle vital pour la chaîne alimentaire. La productivité biologique de ces habitats est dépendante de leur capacité à assurer les fonctions de reproduction, d'élevage, d'alimentation et de lieu de refuge pour les espèces animales et végétales. En particulier, les milieux humides jouent un rôle majeur dans la régularisation du régime hydrique. Leur présence diminue les risques d'inondations et ils contribuent aussi activement à la filtration de grandes quantités d'eau. Pour que les milieux naturels remplissent pleinement leurs fonctions, on doit leur assurer un minimum de protection et un certain niveau d'intégrité.

En milieu urbain, les milieux naturels sont des lieux de faible valeur foncière étant donné qu'ils présentent souvent des contraintes à la construction. Toutefois, ils peuvent devenir, lorsqu'ils sont mis en valeur de façon appropriée, des lieux de découvertes, de vulgarisation et d'observation procurant des retombées intéressantes dans l'économie régionale.

9.1.2 L'écotourisme

Parmi toute la gamme d'activités et de produits offerts aux touristes, l'écotourisme est en plein essor au niveau planétaire. Il s'agit d'une forme de tourisme qui consiste à visiter une région dont la nature est relativement intacte ou peu perturbée, dans le but de découvrir ses phénomènes naturels, ses manifestations culturelles et ses paysages. Le Québec constitue un endroit de choix pour la pratique de l'écotourisme en raison de ses lieux d'intérêt naturel multiples. L'Association touristique du Bas-Saint-Laurent identifie l'écotourisme comme un axe principal à l'intérieur de sa *Stratégie de développement du produit touristique*

La MRC de Rivière-du-Loup est dans une position enviable pour profiter des retombées économiques de ce secteur en croissance, grâce à la conjugaison de la diversité de son

environnement physique, du caractère homogène de ses paysages naturels et de la variété de ses équipements touristiques de base. Cela se traduit par de nouveaux produits écotouristiques de plus en plus populaires comme la randonnée pédestre, l'observation de la faune, les excursions aux baleines ou encore la randonnée en kayak de mer. L'importance de l'écotourisme est réelle : le nombre de voyageurs internationaux à la recherche de ce type de produits dans le Bas-Saint-Laurent a doublé entre 1990 et 1995.

9.1.3 Les menaces à la qualité de l'environnement

Les menaces qui pèsent sur le milieu naturel sont nombreuses. Plusieurs milieux humides sont souvent détruits ou affectés par des activités de remblaiement ou d'assèchement. Ces formes d'empiètement souvent commises par ignorance ou par insouciance entraînent malheureusement la disparition des espèces qui ne peuvent pas se déplacer.

Les activités reliées à l'exploitation agricole et forestière (drainage des terres, coupes totales), à l'extraction minérale et aux activités maritimes (dragage) peuvent aussi affecter de nombreuses espèces tant animales que végétales. À d'autres endroits, la pollution des sols par des huiles, des pesticides, des rebuts ou autres débris humains constitue aussi une menace à la biodiversité, en contaminant l'alimentation de certaines espèces, tout en nuisant à la croissance d'espèces indigènes.

La zone littorale luperivienne comprend différents secteurs coquilliers. Le mode d'alimentation particulier des mollusques qui filtrent l'eau de la mer les rend susceptibles à des contaminations par des eaux usées municipales et domestiques, des engrais et pesticides agricoles ou par la présence de colonies d'oiseaux. Les battures des municipalités de L'Isle-Verte et de Cacouna comptent respectivement trois et deux secteurs coquilliers qui sont fermés à la cueillette depuis 1991 en raison de la pollution bactérienne (Gagnon, 1998) alors que, à proximité de la pointe est de l'île Verte, on retrouve un secteur coquillier ouvert à la cueillette.

D'autres facteurs peuvent participer à la dégradation de milieux naturels soient à l'intérieur de ceux-ci ou à leur proximité comme un affichage commercial envahissant ou des usages incompatibles. La pratique de sports motorisés en dehors de sentiers balisés avec des véhicules tout terrain ou des motoneiges peut altérer les caractéristiques de l'environnement physique de nombreux habitats. Enfin, la circulation de bateaux, de motomarines, de kayaks et d'aéronefs à basse altitude près de grands mammifères peut leur causer des stress importants.

9.1.4 Les milieux humides aux abords du fleuve

La Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte

La zone littorale de la municipalité de L'Isle-Verte abrite un des plus vastes marais à spartines au Québec. Ce marais salé parsemé de marelles (petits étangs naturels) constitue la principale aire de reproduction du Canard noir en Amérique du Nord puisque c'est l'endroit qui compte la plus grande densité de nids. Il s'agit aussi d'une halte importante pour diverses autres espèces d'oiseaux migrateurs. En vue de protéger la majeure partie de ce marais, le Service canadien de la faune créait en 1980, une réserve nationale de faune qui occupe une superficie de 646 hectares. Au large de la réserve, le gouvernement du Québec possède quelque 2 840 hectares de marais intertidal (zone d'oscillation des marées). Depuis 1987, ces propriétés provinciale et fédérale possèdent le statut de site « Ramsar », c'est-à-dire qu'elles sont couvertes par une convention internationale visant à protéger les milieux humides en tant que patrimoine naturel.

La notoriété de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte vient du fait que ce lieu humide est le dernier du genre de l'estuaire moyen du Saint-Laurent, puisque ceux en amont ont été partiellement ou totalement détruits. Les recensements ont permis d'identifier plus de 260 espèces d'oiseaux, dont 60 espèces nichent sur place. Pour les milliers de canards, d'oies des neiges et autres oiseaux de rivage, la réserve sert essentiellement de lieu de repos, d'alimentation et de reproduction.

Des sentiers d'observation et d'interprétation permettent l'accès à la réserve. La *Loi sur la faune* du Canada, le *Règlement sur les réserves nationales de faune* ainsi que la *Convention de « Ramsar »* sont les principales mesures de conservation s'appliquant à l'ensemble du territoire de la réserve. Située à l'est du village de L'Isle-Verte, la maison Girard sert de centre d'interprétation pour les visiteurs de la Réserve. On retrouve dans cette maison une exposition sur la formation des tourbières et sur les espèces animales qui vivent le long du littoral isle-vertois. Les visiteurs peuvent découvrir à proximité une tourbière qui a été mise en valeur. Ce centre d'interprétation demeure peu visité et les gestionnaires de la Réserve sont conscients que le potentiel récréotouristique des lieux est sous exploité.

Enfin, à l'intérieur des limites de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte, le gouvernement fédéral a créé un « refuge d'oiseaux migrateurs » (voir le chapitre portant sur *Les territoires d'intérêt écologique*).

Le marais et l'île de Gros-Cacouna

Le marais et l'île de Gros-Cacouna sont situés à l'est du port de Gros-Cacouna. Au cours des dernières années, la mise en valeur du marais salé a créé un apport économique intéressant pour la MRC de Rivière-du-Loup, puisqu'il est fréquenté par

des milliers d'amateurs d'ornithologie, dont plusieurs proviennent de l'extérieur de la région. Cet écosystème couvre une superficie de 500 hectares formée de marelles, d'une zone de remblayage, d'une presqu'île boisée et d'une zone adjacente aux limites de la zone portuaire. Ce site est le royaume de plus de 90 espèces d'oiseaux aquatiques dont le Grand héron, le Bihoreau gris, le Grand Chevalier, le Bruant à gorge blanche et le Durbec des sapins (voir tableau 9-1).

Tableau 9-1

Portrait de l'avifaune du marais salé de Cacouna

Espèce, classe ou famille	Caractéristiques
Oiseaux aquatiques	Quelque 5 000 oiseaux aquatiques se retrouvent à cet endroit au printemps. Il est le quatrième site le plus productif au Québec attirant annuellement près de 90 espèces d'oiseaux aquatiques qui profitent également des bassins artificiels adjacents.
Oiseaux migrateurs	Environ 2 000 oiseaux séjournent dans ce marais lors de leur migration automnale, ce nombre inclus près de 20 % de Canards noirs.
Canard noir	C'est l'un des dix meilleurs sites d'élevage au Québec pour les Canards noirs. Celui-ci est attiré par la présence de 300 hectares de marais à spartines.
Râle jaune	L'endroit est reconnu comme un des meilleurs sites pour la nidification du Râle jaune. Cet oiseau connaît une situation précaire parce que son habitat a été réduit par l'assèchement de la partie supérieure des marais intertidaux, notamment par la construction des aboiteaux.
Faucon pèlerin et le Pygargue à tête blanche	Le marais de Cacouna est l'un des très rares endroits au Québec où l'on peut observer régulièrement trois espèces d'oiseaux classés comme vulnérables : le Râle jaune, le Faucon pèlerin et le Pygargue à tête blanche (oiseau emblème des États-Unis).

Source : Environnement Canada (1995)

L'espace occupé par le marais est sous la juridiction du Service canadien de la faune pour les parties terrestres et du ministère des Ressources naturelles du Québec pour la partie intertidale. Une partie importante de l'île de Gros-Cacouna (devenue une presqu'île) est la propriété de la compagnie Irving.

Une entente de partenariat entre la Société de conservation de la baie de L'Isle-Verte, la municipalité de la paroisse de Cacouna et les ministères fédéraux et provinciaux a permis de réaliser ces dernières années des travaux de mise en valeur environnementale pour une somme de 280 000\$ et ainsi aménager un accès à l'intention des ornithologues et du grand public. Les travaux effectués au marais de Cacouna représentent un exemple de cohabitation réussie entre les activités portuaires et la protection et la mise en valeur d'un milieu humide.

Le marais salé de la baie de Rivière-du-Loup

Fortement perturbé lors des travaux de construction de l'autoroute 20 dans les années 1970, le marais salé de Rivière-du-Loup est l'objet de projets de restauration. Ce marais est situé en bordure du fleuve entre la pointe de Rivière-du-Loup et les battures de la baie qui longent l'autoroute 20. Des phénomènes d'érosion mettent en péril le marais en reculant ce dernier de près de 3 mètres par année, pour une perte totale d'environ 3 hectares annuellement. La protection du marais permettrait d'une part, de sauvegarder

et de restaurer un habitat naturel d'intérêt et d'autre part, d'assurer la protection de l'autoroute qui autrement serait affectée par des problèmes de stabilisation. Le promoteur de ces travaux d'aménagement est Environnement Canada en partenariat avec le ministère des Transports du Québec. Un projet pilote de parc de sédimentation unique au Québec est présentement en cours.

Un deuxième projet a déjà été élaboré pour le marais salé de Rivière-du-Loup dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000. Il visait l'amélioration de la valeur faunique du milieu humide délimité par la rue de l'Ancre, le boulevard Cartier et l'autoroute 20 à la confluence de la Petite rivière du Loup et de la rivière du Loup. Ce projet a été mis en veilleuse étant donné l'arrêt des activités en 1998 du promoteur, soit la Société de conservation de la Baie de L'Isle-Verte.

Les battures du Saint-Laurent

En plus des milieux humides décrits précédemment, toutes les battures du fleuve possèdent une valeur écologique importante pour la faune ailée et ichtyenne (relatif aux poissons). À plusieurs endroits, les larges estrans vaseux offrent une batture bien développée où les zones de végétation caractéristiques du marais à spartines de l'estuaire du fleuve sont bien représentées. Ceux-ci constituent une véritable usine alimentaire pour toutes les espèces, même les plus minuscules, vivant dans l'estuaire du Saint-Laurent.

9.1.5 Les milieux insulaires et aquatiques

Les îles, les îlots et les récifs

Les îles, les îlots et les récifs du Saint-Laurent représentent des lieux de nidification, de reproduction, de repos et de refuge pour la sauvagine et les oiseaux marins. L'île Verte semble une exception à la règle. Les oiseaux marins nicheurs sont peu nombreux sur cette île. Toutefois, ses battures formées en partie de marais à spartines demeurent des lieux d'alimentation très fréquentés.

Les grèves rocheuses qui entourent ces différents milieux insulaires sont utilisées par les phoques comme aire de mise bas et d'échouerie (lieu de repos hors de l'eau). L'île au Rocher Percé au large de Cacouna constitue une des principales échoueries du Phoque gris de l'estuaire moyen du Saint-Laurent. Un peu plus vers l'ouest, entre l'île Verte et la rive sud de l'estuaire maritime, on peut observer une échouerie de Phoques communs (Gagnon, 1998).

À noter qu'en raison de l'importance de la couverture glacielle qui recouvre les secteurs littoraux, il y a peu de mammifères marins et d'oiseaux aquatiques qui passent l'hiver au Bas-Saint-Laurent. Cela dit, au plan juridique, les baleines et les phoques sont protégés

de toute activité de chasse et de harcèlement par le gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur les pêches* et de tous les règlements qui en découlent.

Le parc marin Saguenay–Saint-Laurent

Créé en avril 1990, le parc marin Saguenay–Saint-Laurent est une infrastructure de conservation unique en son genre. Il occupe le lit de la rivière Saguenay en aval du Cap à l'Est et la moitié nord de l'estuaire du Saint-Laurent, en demeurant contiguë aux limites de la MRC de Rivière-du-Loup. Depuis sa création, des représentations ont été effectuées par l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent et par plusieurs partenaires régionaux pour que la moitié sud de l'estuaire devienne une partie intégrante du parc marin. En attendant l'extension projetée des limites du parc, la rive sud du Saint-Laurent a été incluse dans son « aire de coordination ».

Le concept de mise en valeur du parc marin prévoit la création d'un pôle d'accueil et d'un pôle thématique sur le milieu insulaire à Rivière-du-Loup ainsi que d'un pôle de découverte des marais littoraux à L'Isle-Verte. Nul doute que l'inclusion de la portion sud de l'estuaire au Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent fera émerger le sentiment d'appartenance des citoyens à cet équipement récréotouristique qui « est appelé à devenir une véritable locomotive touristique au bénéfice de l'ensemble des collectivités avoisinantes » (Association touristique du Bas-Saint-Laurent et autres, 1993).

9.2 Les préalables au schéma d'aménagement de 2^e génération

9.2.1 Les orientations gouvernementales

Pour l'essentiel, la protection du patrimoine naturel en fonction des espèces fauniques et floristiques passe au plan régional par l'établissement de territoires d'intérêt écologique. Au plan provincial, le gouvernement voit sa contribution à la protection des milieux naturels par le développement de son réseau de parc de conservation et de récréation. Cela dit, le gouvernement encourage l'établissement par les MRC de parcs régionaux dont la mise en valeur s'effectue dans un contexte de polyvalence, c'est-à-dire de protection des espaces naturels dotés de forts potentiels récréatifs. Enfin, le gouvernement souhaite la collaboration des MRC à la mise en valeur des ressources fauniques, en veillant entre autres à favoriser la mise en place d'accès publics au fleuve et aux grands plans d'eau.

9.2.2 Les points saillants du schéma d'aménagement de 1^{ère} génération

Une affectation « aire faunique » a été introduite dans le schéma d'aménagement de première génération. Cette affectation couvrait les territoires possédant une valeur écologique majeure. Les territoires ainsi circonscrits correspondaient aux principaux marais à spartines le long du fleuve Saint-Laurent, aux îles du Saint-Laurent à l'exception de la majeure partie de l'île Verte, au marécage du lac de la Grande Fourche, au ravage de cerfs de Virginie du lac Témiscouata, ainsi qu'au secteur adjacent à la réserve naturelle de Parke. Dans cette affectation, les interventions sur le milieu forestier devaient respecter certaines conditions de manière à préserver le caractère unique et fragile de ces habitats.

9.3 Les orientations et les objectifs d'aménagement

9.3.1 L'orientation

Compte tenu du contexte et des problématiques exposés précédemment, le conseil de la MRC adopte l'orientation suivante :

→ assurer la sauvegarde des grands écosystèmes naturels les plus sensibles du territoire de la MRC.

9.3.2 Les objectifs

Le conseil de la MRC énonce cette orientation parce qu'il désire :

- ✓ maintenir la biodiversité des grands écosystèmes naturels pour les générations futures;
- ✓ favoriser l'éclosion d'activités récréatives et écotouristiques dans les territoires démontrant des potentiels à cet effet.

9.4 L'affectation de conservation

Les critères d'identification

Les lieux reconnus à des fins de conservation sont ceux répondant aux critères suivants :

- un écosystème de grande dimension présentant une valeur écologique importante;
- un milieu consacré à la protection des habitats propres à plusieurs espèces aquatiques et marines;
- un milieu offrant des possibilités d'utilisation du sol restreintes;
- un milieu de propriété publique ou s'étendant sur une grande propriété privée.

La délimitation

Les territoires retenus pour cette affectation de conservation correspondent aux lieux suivants :

- la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte;
- le marais et une partie de l'île de Gros-Cacouna;
- les battures de l'estuaire du Saint-Laurent du chemin d'accès au port de Gros-Cacouna jusqu'à l'anse au Persil;
- le marais salé de Rivière-du-Loup;
- les battures de l'estuaire du Saint-Laurent de Rivière-du-Loup à Notre-Dame-du-Portage;
- les îles, les îlots et les récifs de l'estuaire du Saint-Laurent, excluant l'île Verte;
- le marécage du lac de la Grande Fourche;

La compatibilité des usages

Le tableau 9-2 donne un aperçu de la compatibilité des usages dans l'affectation de conservation.

La densité approximative d'occupation du territoire

Cette mesure de l'occupation du territoire est non applicable à cette aire d'affectation compte tenu de la nature des usages autorisés.

Tableau 9-2

**Aperçu de la compatibilité des usages
dans l'affectation de conservation**

GROUPE D'USAGE ▪ classe d'usage	Aire d'affectation de conservation
RÉSIDENTIEL	
▪ Habitation (1 à 2 logements)	
▪ Toute catégorie d'habitation	
COMMERCIAL ET DE SERVICE	
▪ Commerce et service	
INDUSTRIEL	
▪ Industrie légère, modérée et para-industriel	
▪ Industrie lourde	
INSTITUTIONNEL ET PUBLIC	
▪ Utilité publique, transport et communication	○
▪ Institutionnel et public	
RÉCRÉATIF ET DE CONSERVATION	
▪ Récréation intensive et villégiature	
▪ Récréation extensive et conservation	○
EXPLOITATION DES RESSOURCES	
▪ Agriculture avec élevage	
▪ Agriculture sans élevage	○
▪ Exploitation forestière	⊙
▪ Pêche commerciale	○
▪ Extraction	

○ Compatible ⊙ Compatible avec conditions

Note : Le tableau 23-1 donne les précisions relatives aux usages compatibles avec conditions

9.5 Les stratégies d'aménagement

Pour mettre en œuvre son orientation et ses objectifs d'aménagement dans l'affectation de conservation, le conseil de la MRC adopte les stratégies d'aménagement suivantes :

9.5.1 La protection et la mise en valeur des habitats riverains

En relation avec l'objectif de maintenir la biodiversité des habitats riverains, la MRC recommande de conserver la topographie naturelle des aires de conservation. Par conséquent, le document complémentaire régira les travaux de terrassement, comme toute activité de déblais et de remblais. Quant aux interventions forestières, seuls les travaux d'aménagement forestier visant à améliorer la qualité de l'habitat faunique et ceux nécessaires pour perpétuer la qualité du couvert forestier (coupe d'assainissement) sont à favoriser.

Par ailleurs, les interventions visant à maintenir et à bonifier la productivité biologique des milieux naturels sont non seulement autorisées, mais elles sont souhaitables et encouragées. La MRC de Rivière-du-Loup est prête à appuyer toute démarche bien structurée et bien documentée provenant tant des milieux gouvernementaux que des organismes locaux.

Finalement, pour empêcher la détérioration des habitats riverains, la MRC enjoint aussi les municipalités à interdire sinon à bien encadrer la circulation des « véhicules tout terrain » et des motoneiges dans les aires de conservation.

9.5.2 L'accroissement des retombées économiques liées à l'écotourisme

La MRC souhaite que soient accentuées la mise en valeur et la promotion des aires de conservation à des fins écotouristiques, plus particulièrement le site ornithologique de Gros-Cacouna et de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte. Ce sont là des espaces sous-exploités qui recèlent un important potentiel de développement. En particulier, la MRC de Rivière-du-Loup demande au gouvernement fédéral de s'impliquer davantage dans des programmes et des activités d'interprétation et de sensibilisation touchant la conservation des milieux naturels. De plus, le gouvernement fédéral devrait aussi investir dans la promotion de la réserve et du centre d'interprétation de la maison Girard afin de mieux appuyer les organismes locaux de conservation à qui il confie des mandats.

Pour sa part, la MRC compte évaluer la pertinence et les avantages qui pourraient découler de l'attribution d'un statut de parc régional au site ornithologique de Cacouna.

9.5.3 L'intégration de la MRC au parc marin Saguenay–Saint-Laurent

La MRC de Rivière-du-Loup entend poursuivre les efforts amorcés en compagnie des intervenants touristiques et socio-économiques de la rive sud, afin d'inclure la moitié sud de l'estuaire Saint-Laurent à l'intérieur des limites du parc marin Saguenay–Saint-Laurent. L'extension des limites du parc marin apparaît comme une occasion de procurer à cet attrait touristique une plus grande visibilité. Cela permettrait également d'accroître les retombées économiques auprès de toutes les entreprises touristiques de la côte sud.

La MRC souhaite aussi maintenir sa participation au comité de coordination créé par le parc marin pour s'assurer de la mise en place des infrastructures touristiques prévues à l'intérieur de son plan directeur. La mise en place au cours des prochaines années d'un pôle thématique dans le secteur de la Pointe de Rivière-du-Loup avec pour thème « le fleuve et ses îles » demeure le principal projet touristique louterrien.